



## PROCÈS ERIKA

AUDIENCE DU MERCREDI 21 MARS 2007

### RÉSUMÉ DE L'AUDIENCE :

L'audience a commencé en suivant la chronologie des événements relatifs à la soirée du 11 décembre à partir de 21h. Le premier élément vu aujourd'hui est la conversation entre le Commandant du Port de Saint Nazaire et le CROSS Étel. C'est Monsieur LE JEUNE, officier de permanence du CROSS, qui reçoit cette communication et entend parler, pour la première fois, de fissures.

La communication suivante concerne Monsieur MARCHAND du Cedre qui est appelé vers 21h par Monsieur GOUEDRANGE, représentant d'une société en cours d'immatriculation en France pour les P & I (*Protection and Indemnity Club*). Monsieur GOUEDRANGE désirait avoir confirmation des informations reçues de Marseille concernant l'*Erika*.

Il est ensuite fait état d'une communication entre le CROSS Étel et le COM (*Centre Opérationnel de la Marine*) à 21h10. Il s'agit, avant tout, d'une communication qui concerne le *Maria K* alors en difficulté dans le chenal de la Loire puis, en second lieu, l'*Erika*. Ce dernier ne vient pas en priorité pour les autorités maritimes qui hiérarchisent les situations d'urgence. Le juge PARLOS demande à chaque officier présent de s'expliquer sur cette conversation, et notamment le Commissaire VELUT qui a eu des mots assez crus pour qualifier le choix du Commandant du Port de Saint Nazaire d'envoyer le navire à Brest étant donné le risque de pollution. Ce dernier justifie sa suggestion par le fait que le courant de la Loire est trop fort pour pouvoir mettre en place des barrages anti-pollution.

À 21h23, le Commandant MATHUR a appelé le Commandant MAERTENS pour le mettre au courant de la situation. Chez TOTAL, un nouvel élément apparaît dans la situation du navire : la présence de cracks (*fissures*) sur le pont. Malgré cela, Bertrand THOUILLIN confirme à l'audience que TOTAL n'a pas réuni la cellule de crise. Il est mis en avant par les avocats des parties civiles une différence de jugement entre TOTAL et le Commandant du Port de Saint Nazaire alors qu'ils possèdent les mêmes données.

À 21h43, le Cedre appelle l'action de l'État en mer à Brest.

À 22h08, le Commandant MATHUR appelle l'Agence POMME. À la même période, le Cedre, par l'intermédiaire de Monsieur MARCHAND, contacte TOTAL. Il est alors question, dans les débats, de la convention qui unit TOTAL et le Cedre dans la perspective d'une assistance de ce dernier dans la lutte contre une pollution. Le représentant du Cedre pense que TOTAL aurait dû lever le niveau d'alerte n°1 en vertu de cette Convention, mais TOTAL estime que ce n'était pas le cas de la situation du navire. Après cette parenthèse, la chronologie des faits reprend : Le Cedre apprend à Monsieur CALONNE, son interlocuteur chez TOTAL, que le Commandant MATHUR a annulé son message de détresse ainsi que son message de sécurité. Il s'agit d'un nouvel élément pour TOTAL. Cela ne les amène pas à déclencher, vu les éléments en leur possession, la cellule de crise.

À 22h15, le CROSS envoie un télex à l'*Erika* afin d'avoir des éclaircissements concernant les déclarations de l'Agence POMME qui les a contacté et leur a parlé de fissures.

À 22h27, le commandant MATHUR envoie un message Surnav au CROSS. Concernant les données de ce message, Monsieur LE JEUNE déclare, à posteriori, qu'il aurait mieux valu envoyer un message Surnav avarie (*voir le résumé de l'audience du 20 mars 2007*).

À 22h 50, le Commandant MATHUR envoie un nouveau message au CROSS où il déclare avoir rétabli la situation. Antonio POLLARA, interrogé sur ce message, dit n'en avoir pris connaissance que le lendemain matin à son bureau, celui-ci étant rentré chez lui tout en restant joignable.

Le Commandant du Port de Saint Nazaire déclare, quant à lui, avoir reçu ce message vers minuit, dans un télex récapitulatif envoyé par le CROSS.

L'audience est suspendue jusqu'au lundi 26 mars à 13h30.

## LE PETIT CITOYEN

L'audience d'aujourd'hui a mis en avant la communication de la situation du navire auprès des différentes instances. Il est surprenant de remarquer les disparités entre celles-ci.

Les autorités portuaires, ou même maritimes, sont informées par des canaux surprenants : le bouche à oreille ce qui augmente les chances de déformation de l'information auprès de ceux qui devraient justement posséder les données les plus précises sur la situation du navire.

Est également mis en lumière le temps de transit de l'information jusqu'aux responsables. On constate encore une fois que, dans ce monde où le téléphone satellitaire et Internet sont rois, le tam-tam a encore ses vertus ! C'est peut-être pour cela que les marins parlent en heure « ZOULOU » ! Et que TOTAL fait l'âne (*et la sourde oreille*) pour avoir du son.

### Les phrases du jour :

– Le Commissaire VELUT, dans une communication avec le CROSS concernant le choix du Commandant du port de St Nazaire d'envoyer le navire à Brest vu le risque de pollution, communication lue par le Juge à l'audience :

« On repart vers les conneries » !! La grande muette sait se faire entendre ... tonnerre de Brest ;

– Le juge PARLOS, demandant au Commissaire VELUT de s'expliquer sur cette déclaration :

« Les juristes aiment les distinctions : pouvez-vous nous expliquer la distinction entre connerie de base et en branche » ? Nous, on est con à la base, on n'a rien compris à la question ... peut-être étions-nous mal branchés ?

– Monsieur LEJEUNE, à qui on reproche un peu trop de ne s'être occupé à ce moment-là que du *Maria K* alors en danger imminent :

« Si j'avais laissé tomber le SAR (*procédure d'assistance d'un navire en détresse*) concernant le *Maria K*, je serais aujourd'hui mis en examen pour autre chose » !! Peut-être pour indigestion car les SAR dînent à l'huile ;

– Le Juge PARLOS, alors que les débats tournaient autour des « cracks » constatés sur le navire, la grêle se déchaînant à l'extérieur du Palais :

« J'espère que ça ne va pas « cracker » ! Fumeuse constatation qui nous a laissé sur notre petit nuage.